

Depuis 1991, Damas a libéré des milliers de prisonniers politiques, dont près de 1 800 en 1995. En avril et mai 1995, le gouvernement syrien a autorisé l'ONG américaine Human Rights Watch à mener une mission sans précédent de six semaines pour enquêter sur la situation des droits de la personne en Syrie. La mission a eu libre accès aux fonctionnaires de l'État et a pu circuler partout librement, une amélioration incontestable par rapport au traitement réservé à la mission d'Amnistie internationale en octobre 1994, qui avait eu peu de collaboration de la part des fonctionnaires de l'État. L'ambassade du Canada, ainsi que d'autres pays occidentaux à Damas, entretient un dialogue significatif et permanent avec le ministère syrien des Affaires étrangères sur la question des droits de la personne.

Néanmoins, on croit qu'au moins 200, si ce n'est davantage, prisonniers politiques sont encore détenus dans les prisons syriennes, bien que le nombre de nouveaux cas de détention arbitraire et de mauvais traitements semble diminuer. Le gouvernement affirme qu'il n'applique plus ses lois et pouvoirs spéciaux d'urgence et que tous les cas de détention et d'arrestation sont soumis aux tribunaux, ce qui n'a cependant pas été confirmé par aucune source indépendante. L'importance des activités de contrôle et de surveillance des services de sécurité n'aurait pas diminué. Des rapporteurs thématiques de l'ONU, notamment celui sur la torture, ont commenté défavorablement la situation des droits de la personne en Syrie.

La corruption et le trafic d'influence seraient répandus dans la fonction publique et dans tous les secteurs de l'économie, ce qui explique une absence générale de participation populaire et de liberté d'action. En outre, l'influence disproportionnée de la minorité alaouite au sein du gouvernement est une source d'irritation pour de nombreux Syriens, en particulier la majorité sunnite. Par contre, il faut reconnaître que le régime de sécurité sociale assure à la population syrienne une gamme étendue de soins de santé, la gratuité scolaire et la sécurité alimentaire. Damas préconise la laïcité et le respect des droits de la femme et des enfants. Le cabinet compte une femme ministre, et 24 des 250 membres de l'Assemblée nationale sont des femmes. Cependant le rôle de la femme est lourdement marqué par les moeurs islamiques traditionnelles, et la loi islamique régissant le mariage, le divorce, la transmission des biens et autres aspects de la vie civile avantagent les hommes. Les lois syriennes interdisent la discrimination envers les handicapés et cherche à les intégrer à la population active. Cependant, ces lois ne sont pas toujours appliquées. L'homosexualité est illégale en Syrie et les ressortissants étrangers déclarés séropositifs pendant qu'ils résident en Syrie risquent la déportation.

Respectée, la liberté de culte est exercée ouvertement partout au pays. Sous le règne du président el-Assad, les droits des minorités ont été protégés et des membres de groupes minoritaires ont connu des succès notables dans le secteur tant public que privé. Début 1994, à la suite d'une pression intensive du gouvernement du Canada et d'autres pays, la Syrie a permis aux Juifs syriens d'émigrer, et la plupart l'ont fait; il ne reste ainsi plus que 200 membres de la communauté juive en Syrie.

POSITION DU CANADA

Le Canada poursuit activement avec la Syrie un dialogue sensible sur les droits de la personne. En dépit des améliorations récentes, comme la libération de prisonniers politiques, de nombreux aspects des droits de la personne ne répondent toujours pas aux normes internationales.